

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'ANDERLECHT**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Eric Tomas, *Bourgmestre-Président* ;
Gaëtan Van Goidsenhoven, Fabrice Cumps, Mustapha Akouz, Françoise Carlier, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Sofia Bennani, Christophe Dielis, *Échevin(e)s* ;
Walter Vandenbossche, Fabienne Miroir, Fadila Laanan, Philippe Debry, Isabelle Emmery, Guy Wilmart, Abdurrahman Kaya, Nketo Bomele, René Pypens, Oscar Dubru, Kamal Adine, Hediye Yigit, Patricia Empain, Redouane Ahrouch, El-Houssien Ghallada, Waut Es, Pierre Migisha, Achille Vandyck, Nadine Van Lysebetten, Lotfi Mostefa, Latifa Ahmiri, Anne Mertens, Louis Bogemans, Jérémie Drouart, Didier Bertrand, Mustafa Ulusoy, Susanne Muller-Hubsch, Hugo De Deken, François Rygaert, Anne Vanden Bosch, Patricia Michiels, *Conseillers communaux* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Monique Cassart, Jean-Jacques Boelpaep, *Échevin(e)s* ;
Leopold Lapage, Danielle Depre, Abdallah Boustani, Alain Kestemont, Hilde Duroi, *Conseillers communaux*.

Séance du 19.10.17

#Objet : CC. Centre. - Cahier spécial des charges DUM/Centre – Redynamisation de l'hypercentre – 2016. - Rapport final. - Approbation.#

Séance publique

300 CADRE DE VIE**311 Dév.de la ville – Dév. Urbain et mobilité****LE COLLEGE AU CONSEIL.**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Plan Communal de Développement approuvé par le Gouvernement par arrêté du 26 mars 2015 et plus particulièrement le projet-phare « Centre : un pôle d'envergure métropolitaine » ;

Afin de maîtriser le futur de l'hypercentre de la commune, il y a lieu d'identifier les recommandations et lignes guides de développement permettant de mettre en avant ses potentialités ;

Il s'agit de formuler une vision durable en tenant compte du développement des projets contigus en cours ou à l'étude, avec le souci du respect de ses habitants et usagers, ainsi que de l'impact économique du projet ;

Sur base d'une analyse de la situation existante il s'agit de se focaliser sur le développement autour de trois axes principaux du développement : l'aménagement urbain, la mobilité et le dynamisme commercial ;

Le document final constituera un document de référence qui définira une vision cohérente et une

programmation d'ensemble, les guidelines architecturales, économiques et de circulation, les options d'aménagement relatives au périmètre, sur le moyen et long terme, tout en veillant à la bonne insertion de celui-ci dans son environnement immédiat. Ces recommandations pouvant ensuite s'appliquer sur l'axe commercial et les rues adjacentes afin d'offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité ;

Vu la décision du Conseil communal du 24 mars 2016 approuvant la mission intitulée « Centre » : Redynamisation de l'hypercentre de la commune », par procédure négociée et le cahier des charges DUM/Centre – Redynamisation de l'hypercentre - 2016 ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 10 mai 2016 désignant le groupement de bureaux d'études « ERU asbl », Rue Guillaume Tell 57 - 1060 Bruxelles, représenté par Marie Demaret pour exécuter cette mission, étant donné l'expérience de ces bureaux d'études, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, l'économie et la mobilité ;

Conformément aux dispositions du cahier des charges, le bureau d'étude a finalisé l'étude qui a été supervisée et approuvée par le Comité d'accompagnement ;

Considérant que le rapport final se compose de trois parties :

- Redynamisation de l'hypercentre – Étude de diagnostic ;
- Redynamisation de l'hypercentre – Pistes d'actions ;
- Redynamisation de l'hypercentre – Rapport final ;

Comme pour une étude classique, telle qu'une étude d'incidences ou une étude d'incidences environnementales, les documents sont dans la langue de l'étude, en l'occurrence le français, et seul le document de conclusion devant conduire à une mise en œuvre est bilingue, à savoir le « Rapport final » ;

Nous vous proposons Mesdames, Messieurs, :

d'approuver le rapport final de l'étude relative au « Centre » : Redynamisation de l'hypercentre de la commune », et qui se compose de trois parties :

- Redynamisation de l'hypercentre – Étude de diagnostic ;
- Redynamisation de l'hypercentre – Pistes d'actions ;
- Redynamisation de l'hypercentre – Rapport final.

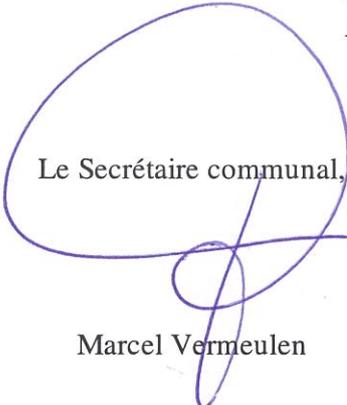
Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Eric Tomas

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 20 octobre 2017

Le Secrétaire communal,

Marcel Vermeulen



Par délégation :
L'échevin,

Gaëtan Van Goidsenhoven

